



Le banquet des anciens de l'UDSP des Yvelines
Dimanche 1^{er} mars 2026
Salle des fêtes BREVAL

COUPON REPONSE A RETOURNER

Votre inscription sur le site internet : www.asp78.fr

Il faudra vous inscrire directement sur le site internet de la section des anciens

Adhérent : 35,00 € (par personne) – Sympathisant : 45,00 € (par personne)

Réponse avant 15 janvier 2026

Vous pouvez la possibilité de régler en deux chèques datés du 15/01/2026 et du 15/02/2026 ou par virement. Pour les chèques, merci d'indiquer au dos le mois correspondant à l'encaissement. Pour les virements, veuillez préciser en objet « inscription Banquet 2026 ».

Titulaire du compte/Account holder

UDSPY - Section des anciens

14 RUE ROGER HENNEQUIN 78192 TRAPPES CEDEX - BP 30030

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
18707	00101	32021380830	77	BPVF MONTIGNY PAS DU LAC

Identifiant international de compte bancaire - IBAN -(International Bank Account Number)							Identifiant international de l'établissement bancaire-BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1870	7001	0132	0213	8083	077	CCBPFRPPVER

Les versements adhérents				Les versements sympathisants			
Les versements	Montant	Nb(s)	Total	Les versements	Montant	Nb(s)	Total
Inscription au 15/01/2026	17,50			Inscription au 15/01/2026	22.50		
Solde au 15/02/2026	17,50			Solde au 15/02/2026	22.50		
1^{er} Total :	35,00			1^{er} Total :	45.00		

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines
Section des Anciens

Jean Jacques MARTEL, Président Délégué
12, rue Saulnier 78410 BOUAFLE (Yvelines)

Tél. : 06.14.20.79.10.

Email. : martel.cocmef@orange.fr site internet. : www.asp78.fr